



UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

Rapport annuel 2019 relatif **aux contrats d'assurance-vie en déshérence**

Bilan d'application des articles
L.132-9-2 et L. 132-9-3 du Code des
Assurances.

Mai 2020



**1. Annexe à l'article
A132 - 9-4**

Annexe à l'article A132-9-4

Tableau n°1

	Nombre de contrats ayant donné lieu à instruction ou recherche par l'entrepris d'assurance	Nombre d'assurés centenaires non décédés y compris ceux pour lesquels il existe une présomption de décès	Montant annuel des contrats des assurés centenaires non décédés (en M€)	Nombre de contrats classés sans suite par l'entrepris d'assurance	Montant annuel des contrats classés sans suite par l'entrepris d'assurance (M€)
2019	2134	281	23,33	24	0.08

PRÉCISION SUR LE NOMBRE DE CONTRAT AYANT DONNÉ LIEU À INSTRUCTION

Pour la très grande majorité des dossiers de décès, Suravenir est informé du décès de l'assuré par ses partenaires distributeurs qui sont en contact avec les bénéficiaires des contrats ou les ayants droit de l'assuré. Le nombre de contrats ayant donné lieu à instruction recouvre tous les dossiers en cours depuis plus de 6 mois après la date de connaissance du décès.

PRÉCISION SUR LES CONTRATS CLASSÉS SANS SUITE

Malgré les efforts de recherche ou de relance des bénéficiaires, il est parfois impossible soit de retrouver les bénéficiaires, soit d'obtenir les documents nécessaires au règlement des capitaux. Les contrats sont alors soumis à un Comité « Déshérence », sous l'autorité du Président du Directoire, comprenant 2 membres du Directoire de Suravenir ainsi que le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques, ainsi que le Responsable de l'Audit Interne. Ce comité analyse les démarches entreprises et valide si le contrat peut être classé « sans suite » ou si les démarches doivent continuer.

Au terme d'une période de 10 ans après la date de connaissance du décès, les sommes seront versées à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Tableau n°2

Année	AGIRA 1				AGIRA 2	
	Montant annuel et nombre de contrats dont l'assuré a été identifié comme décédé (art L132-9-2)		Nombre de contrats réglés et montant annuel (art L132-9-2)		Nombre de décès confirmés d'assurés et montant des capitaux à régler à la suite des consultations au titre de l'article L132-9-3	Nombre et montant des capitaux intégralement réglés dans l'année aux bénéficiaires à la suite des consultations au titre de l'article L132-9-3
	Montant en K€	Nombre	Montant en K€	Nombre	Nombre et montant	Nombre et montant
2019	96 674	2 137	78 488	1 697	111 pour 3 609K €	53 pour 2 583K €
2018	104 550	2 224	92 418	1 919	157 pour 7 958K €	69 pour 2 265K €
2017	293 179	1 625	279 188	1 425	230 pour 12 311K €	78 pour 5 529K €
2016	91 597	2 181	69 609	1 845	215 pour 7 196K €	127 pour 5 507K €



Le visuel utilisé a été réalisé par Benjamin Deroche, un artiste soutenu par Suravenir

BENJAMIN DEROCHE,

né à Rennes en 1981, vit à Brest et travaille entre Brest et Paris

Expositions :

Nuit des musées - Musée de l'Arche (St Pierre et Miquelon), Centre Atlantique de la Photographie (Brest), Festival La Gacilly, Festival des rencontres d'Arles, Musée de Ouessant, Musée de l'Abbaye de Landévennec, Galerie W (Paris), Galerie Stella&Vega (Milan), MAC (Paris), Galerie Françoise Paviot (Paris)

Salons : Paris Photo 2019, Photo London 2019, Art Paris 2018, FIAC 2017 (Paris), MAC 2000/2008 (Paris),

Publications : livres de photographies (2012, 2013, 2014, 2015 et 2017)

